



Délibération n°2022/16 du 7 juillet 2022

Le conseil d'administration de l'Afpa,

| Objet : Autorisation d'adhésion de l'Afpa à l'association St | op Exclusion Ene | rgétique |
|--|------------------|----------|
|--|------------------|----------|

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 5315-3 19°et R. 5315-8,

Après en avoir délibéré le 7 juillet 2022, décide :

## Article I

Le conseil d'administration autorise l'adhésion de l'Afpa en tant que membre de l'association Stop Exclusion Energétique.

## Article II

Le conseil d'administration autorise la directrice générale à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires permettant cette adhésion.

## Article III

La directrice générale assure l'exécution de la présente délibération.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Marie Marx